

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 22 OCTOBRE 2009

L'an deux mil neuf, le vingt deux octobre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Aoste, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Roger MARCEL, Maire.

Date de convocation : 15 octobre 2009.

Présents : Roger MARCEL, Jean ANDRE, Claude BONNEHORGNE, Nadia CAILLIAU, Pierre PERROD, Dominique MICOUD, Robert GUIGUET, Françoise NEGRO, Alexandra GAUTIER, Jérôme CARRIOT, Christian JOST, Geneviève MOINE, Patricia DEWILDE, Marie DA SILVA, Daniel BATON.

Absents excusés : Edith GAILLARD (mandat à Jean ANDRE), Jocelyne CHANROND (mandat à Roger MARCEL), Michèle FILY (mandat à Claude BONNEHORGNE).

Absents : Martial BLANC

Secrétaire de séance : Jérôme CARRIOT.

Après avoir vérifié le quorum et procédé à l'appel, Monsieur le Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal. Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

1) Approbation du compte rendu du 24 septembre 2009 :

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du 24 septembre 2009 est approuvé à l'unanimité.

2) Demande de subvention – informatisation des collections du Musée :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le musée gallo-romain d'Aoste a obtenu le label « Musées de France » et doit s'inscrire dans une démarche d'inventaire prévue par la loi « musée » et reprise dans le code du patrimoine. Le contrat de plan Etat/Région 2000 – 2006 a permis d'accompagner financièrement l'informatisation des collections des musées de la région. La commune d'Aoste s'est engagée dans cette démarche depuis 2007 et poursuit chaque année cet inventaire. Le budget de la commune ne permet pas de supporter les investissements et la prise en charge d'un emploi spécifiquement dédié à la numérisation des collections et nécessaires à la réalisation de ce projet. Il convient donc de solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et la Région Rhône Alpes pour une aide la plus élevée possible. Le coût estimé pour l'informatisation est de H.T. 24 932, 28 €.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

- **Sollicite** l'aide de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et la Région Rhône Alpes.
- **Charge** Monsieur le Maire de prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution des présentes.

3) Demande de subvention – animations « un jardin à la manière antique » :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les animations proposées depuis quelques années montrent un intérêt particulier du public scolaire pour l'accompagnement systématique de la visite guidée par une ou plusieurs animations pédagogiques et ludiques. L'aménagement de la salle d'animations facilite l'accueil des scolaires provenant de l'ensemble de la région Rhône Alpes – à titre d'information il constitue 70 % de la fréquentation en 2009 – Il convient toutefois d'attirer un public

différent (famille, individuels) mais qui est difficile à atteindre, aussi il est nécessaire de proposer des activités ludiques et originales. En fonction des attentes qui sont exprimées il est proposé de créer un jardin à la manière antique dans la cour du musée. Pour permettre sa mise en œuvre et compte tenu que le budget de la commune ne permet pas de supporter cette charge seule, il convient de solliciter une subvention auprès de la Direction régionale des Affaires Culturelles et le Conseil Général de l'Isère pour une aide la plus élevée possible. Le coût prévisible pour cette action est de 10 000 €.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

- **Sollicite** l'aide de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Conseil Général de l'Isère ;
- **Charge** Monsieur le Maire de prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution des présentes.

Monsieur GUIGUET demande, dans l'éventualité d'un refus de subvention, si l'action se réalise malgré tout.

Monsieur le Maire précise qu'une réflexion sera engagée en fonction de la somme accordée et des priorités à définir.

Madame CAILLIAU attire l'attention de l'assemblée sur la non réalisation des actions qui peuvent être préjudiciable car la Drac risque ensuite de ne plus suivre les propositions de la commune.

4) Présentation rapport d'activité 2008 du syndicat du Haut Rhône (SHR) :

Monsieur Claude BONNEHORGNE, adjoint à l'urbanisme et aux travaux informe le Conseil Municipal que par courrier du 30 septembre 2009, Mme la Présidente du Syndicat du Haut Rhône demande à ce que les membres du Conseil prennent connaissance du rapport d'activité 2008. M. BONNEHORGNE, adjoint et Délégué au SIDCEHR, présente les actions du SHR.

Le Conseil Municipal, oui cet exposé, vu le rapport présenté :

- 1) **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité 2008 du Syndicat du Haut Rhône,
- 2) **CHARGE** Monsieur le Maire d'informer Mme la Présidente de cette délibération.

Monsieur Claude BONNEGHORGNE Précise les actions menées.

5) Questions diverses :

Monsieur Claude BONNEHORGNE précise l'état d'avancement du dossier de création de la Réserve Nationale Naturelle qui comprend 14 communes.

Une première présentation avait été faite par la DDAF, présentation qui faisait l'objet de maladroites, le Maire des Avenières avait fait état de ces difficultés, le Préfet de l'Isère a alors été nommé coordonnateur du projet. Le périmètre est aujourd'hui plus précis et le règlement plus clair.

Le Syndicat du Haut Rhône a pris la décision de porter la démarche et a demandé aux Maires concernés de donner leur avis selon le périmètre défini. Quelques remarques ont été faites mais il s'agit surtout de la commune de Brégnier Cordon qui présente des réticences.

Certaines communes ont pris une délibération en donnant un avis favorable à la RNN. Aoste fait partie des communes les moins impactées.

Pour la commune d'Aoste il n'y a pas vraiment d'inconvénients, la contrainte concerne les peupliers car il ne sera plus possible de reproduire ces plantations notamment sur le site de la lône de ST. Didier.

Monsieur PERROT demande quel est l'intérêt pour cette zone, Monsieur BONNEHORGNE, précise que c'est la préservation des espaces et la surveillance car des gardes seront recrutés.

Les craintes entendues sur le fauchage ne sont pas justifiées. Il peut y avoir des changements quant à la vente de permis de pêche car la compétence ne sera plus communale. Par contre des aides pourront être reçues pour la mise en œuvre de projets.

Une réunion aura lieu le 5 novembre à 18 h 30 à la commune des Avenièrès pour poursuivre les réflexions et une réunion avec les Grands Elus des départements concernés est prévue le 26 novembre prochain à 19 h 30 à la commune des Avenièrès.

Le Syndicat du Haut Rhône doit réaliser une étude pour la remise en état des lînes.

Il convient d'être vigilant quant aux délais car si la réserve est constituée avant l'aménagement du site, le risque est que rien ne se fasse par la suite.

Monsieur le Maire précise que les discussions qu'il mène vont dans le sens de la création de la réserve. Le Syndicat du Haut Rhône reste l'organisme le plus habilité pour réaliser le projet.

L'ordre du jour étant épuisé monsieur le Maire lève la séance à 20 h 05